

40^e assemblée générale de l'AVECO 2026

CO Derborence, Conthey, 2026

Procès-verbal

1^e partie

Le Président, Stéphane Darbellay ouvre la 40^e assemblée générale ordinaire de l'AVECO – section du Valais romand – en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue dans le CO de Derborence, à Conthey.

Il annonce que l'AG se tiendra en 2 parties, la première traitant des points statutaires et la deuxième laissant la parole aux différents invités.

Il propose un moment de silence pour les collègues et amis décédés ainsi que pour les collègues qui un peu partout dans le monde sont confrontés aux ravages de la guerre.

Il présente ensuite les membres du comité :

- **Carine Golay**, enseignante au CO de Fully-Saxon,
- **Noriane Rizzo**, enseignante au CO d'Ayent, actuellement en congé maternité
- **Xavier Frossard**, enseignant au CO Octodure,
- **Samuel Métrailler**, enseignant au CO d'Ayent,

Il profite de cette brève présentation pour les remercier chaleureusement pour leur engagement, leur travail et leur amitié indéfectible tout au long de cette année scolaire.

Il demande ensuite de faire circuler la liste des présences auprès des quelques 80 collègues présents pour cette assemblée.

Deux scrutateurs, Raymond Borgeat et Sébastien Python sont nommés par l'assemblée.

L'ordre du jour est soumis à l'assemblée et accepté à l'unanimité.

Comme de coutume depuis quelques années, le PV est déposé sur le site de l'AVECO. Comme il n'y a ni remarque ni question, le président remercie son rédacteur et propose de l'accepter par acclamation.

Rapport du comité :

Le président annonce qu'il a décidé cette année de présenter un tour d'horizon des dossiers qui ont occupé le comité durant cette année :

- Les projets de loi

La Loi sur l'école valaisanne :

Le 23 juin 2025, un mail indiquait que le Conseil d'Etat avait décidé de mettre en consultation trois avant-projets de loi jusqu'au 19 septembre :

- loi sur l'école valaisanne (LEV) ;
- loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS) ;
- loi sur l'enseignement privé (LPriv)

Ces avant-projets ont été travaillés durant l'été avec Olivier Solioz pour pouvoir les présenter aux comités respectifs en août. Les documents avec remarques ont été présentés à la commission enseignante de la FMEP et validés. Chaque association a fait son retour de manière indépendante permettant d'y insérer les particularités liées à son niveau d'enseignement.

Une cinquantaine de remarques ont été faites sur ce document. Voici les principales préoccupations :

- **Individualisation de l'enseignement** : craintes quant à une individualisation de l'enseignement.
- **Récurrence du terme harcèlement** : Mise en évidence que le harcèlement ne concerne pas que le harcèlement entre élèves.
- **Garantie de l'égalité des chances** : indication que l'école peut veiller à l'égalité des chances mais qu'il n'est pas possible de la garantir
- **Cantonalisation des directions d'école de la scolarité obligatoire** : positionnement clair en faveur d'une cantonalisation.

Lors de la session de mars, le Grand-Conseil a accepté l'entrée en matière. Les débats en première lecture auront lieu lors de la session de mai.

A noter que certains points plus ou moins préoccupants ont été rajoutés entre le retour en septembre et la présentation à la dite commission comme par exemple :

Art. 18 Traitement des données personnelles des élèves, des parents et des enseignants

5 Les traitements de données personnelles automatisés visant à réaliser un profil sont autorisés afin:

b) de permettre aux directions d'écoles et aux membres des services de la formation d'assurer la progression, le suivi et l'accompagnement du personnel enseignant en matière de formation ou de cybersécurité.

Art. 19 Transmission des données personnelles, des élèves, des parents et des enseignants

Le comité tiendra au courant ses membres de l'avancée des travaux selon les renseignements obtenus.

- Cahier des charges

Le président présente le point suivant comme suit : « La rentrée scolaire a vu comme nouveauté l'introduction du cahier des charges du personnel enseignant. Les directions avaient pour consigne de le présenter de manière détaillée en séance de rentrée. Chaque enseignant et chaque direction devaient ensuite y apposer leur signature. Force est de constater que les choses ne se sont pas déroulées partout de la même manière. Les remarques reçues par des membres ont été relayées au SE. Un problème de communication a été relevé et constaté.

Sur ce cahier des charges figurent des % de temps de travail. Ce temps doit encore être repris par le GT temps de travail dont je dirai quelques mots par la suite.

Il poursuit en parlant des cahiers des charges spécifiques qui devraient suivre. En effet, celui des titulaires et de l'enseignement spécialisé sont en travail. Ceux des ERCO et des médiateurs suivront. Leur entrée en vigueur dépendra de l'avancée des travaux.

- Rencontre avec le SE :

Le comité a rencontré le SE en novembre 2025 et a obtenu le maintien du GT sur le CO. Son prochain mandat concernera la gestion des élèves au comportement difficile.

- Matériel informatique personnel et poste de travail des enseignants :

Le règlement de 2021 validé par le conseil d'Etat concernant l'indemnité versée au personnel enseignant pour l'utilisation de son matériel informatique à des fins professionnelles précise les éléments suivants :

« Le matériel informatique personnel de l'enseignant, qui reste sous sa responsabilité et sa propriété, comprend notamment :

- *Un équipement portable de gamme moyenne*
- *Les périphériques nécessaires de gamme moyenne*
- *La maintenance et le support*
- *Le smartphone privé*

L'enseignant doit conserver son matériel informatique à jour et fonctionnel par rapport à l'infrastructure informatique proposée par l'établissement scolaire.

Le matériel informatique de l'enseignant doit répondre aux exigences d'utilisation en classe et aux directives, règlements et chartes de sécurité numérique de l'école Valaisanne.

Le département fixe les exigences en matière de matériel informatique et les établissements peuvent les préciser. »

Cet automne 2025, au mois de novembre, l'OEN (office de l'éducation numérique) a publié les lignes directrices pour l'infrastructure informatique et les équipements numériques. Ce document précise les

infrastructures des bâtiments scolaires, les équipements des écoles, des salles de classe et les équipements individuels pour les élèves et les enseignants. Extrait de l'équipement pour les enseignants :

« Depuis l'année scolaire 2021-2022, chaque enseignant du canton du Valais reçoit une indemnité forfaitaire annuelle pour l'utilisation de son équipement informatique personnel à des fins professionnelles.

L'enseignant veille lui-même à ce que son appareil de travail soit correctement connecté à l'infrastructure informatique de l'établissement. L'école accompagne le personnel enseignant lors de l'intégration de leurs appareils personnels à l'infrastructure de l'établissement, notamment en ce qui concerne l'accès au Wi-Fi, la configuration des imprimantes ainsi que la connexion au(x) système(s) de projection. Cette mission incombe à une personne désignée par la direction ou la commune, par exemple le responsable informatique ou un prestataire externe. Les enseignant-e-s restent eux-mêmes responsables de la sécurité et du bon fonctionnement de leurs propres appareils. »

Ces lignes directrices ont été transmises aux directions d'école et déposées sur le sharepoint du SE. Rapidement, certaines communes y ont vu une opportunité pour réaliser des économies sur l'équipement des salles de classe, pour la place de travail des enseignants. Extrait pour l'équipement des places de travail pour les enseignants :

« PLACE DE TRAVAIL POUR LES ENSEIGNANTS

Les postes de travail pour les enseignants sont idéalement équipés d'un hub ou d'une station d'accueil auquel l'appareil personnel peut être connecté, ainsi que d'un clavier, d'une souris et, en option, d'un écran. Les connexions nécessaires pour le système de projection, le visualiseur et l'ordinateur portable sont disponibles. L'école prévoit des ordinateurs pour les remplaçants, selon les recommandations techniques prévues pour l'équipement des enseignants ; l'accès au réseau scolaire, au système de présentation et à l'imprimante est garanti. »

L'AVECO et la SPVAL sont rapidement intervenus après la prise de connaissance de ce document et ont obtenu une séance en présence du chef de l'OEN, du secrétaire général de la FMEP ainsi que du Secrétaire général adjoint du chef de Département.

Ils ont concédé que les enseignants devaient avoir du temps pour se mettre à jour mais que le reste était conforme au règlement de 2021.

L'AVECO, conjointement avec la SPVAL, ont signifié par écrit leur désaccord sur l'utilisation des ordinateurs personnels dans la salle de classe et la problématique de la communication aux enseignants de ce règlement de 2021 et de ces lignes directrices.

- Les GT

Temps de travail : Ce groupe ne s'est effectivement plus réuni depuis le 25 mars 2025. Il est en attente des réponses aux questions envoyées dans différents cantons pour comparaison. La FMEP a demandé une reprise des rencontres. Ça devrait être le cas courant avril 2026. Suite donc à l'AG 2027.

Evaluation :

Comme annoncé lors de notre AG 2025, un travail en interne a été effectué. Le comité a reçu une version du cadre de l'évaluation par email, avec une invitation à faire parvenir des améliorations par écrit en retour.

En accompagnement de ce cadre, on nous a annoncé un document pratique à l'attention des directions et une FAQ pour les enseignants.

Dans le retour, les associations ont expressément demandé à être associé à l'élaboration de ces documents ou au moins à être consultés avant la finalisation de ceux-ci.

Le GT sur le CO :

Ce groupe s'est réuni à de multiples reprises tout au long de cette année pour finaliser la nouvelle directive sur l'orientation.

Cette directive est actuellement en relecture chez les membres du groupe de travail et les retours doivent parvenir au SE au plus tard le 2 avril.

Elle devrait donc entrer en vigueur pour l'année scolaire prochaine.

Diverses commissions ont également œuvré comme chaque année. La commission des examens pour le retour sur les examens finaux et l'élaboration de nouveaux documents pour les directions et les enseignants, la commission paritaire de la formation continue, la commission des moyens d'enseignement, le groupe ISM qui débat des améliorations possibles de la plateforme, ou encore la commission des admissions à la HEP de St-Maurice.

Lors de l'année 2025, l'AVECO a coprésidé la commission sectorielle de l'enseignement de la FMEP. Cette commission s'est surtout penchée sur des objets d'actualité dont les impulsions ont été données majoritairement par le département de la formation. Elle a traité du cahier des charges et de son entrée en vigueur, des résultats du sondage de satisfaction 2024 et de l'analyse des projets de loi en consultation. Cette commission est également un lieu riche en échanges entre les différents degrés d'enseignement (du primaire au secondaire 2 académique et professionnel) des 2 parties linguistiques du canton.

Le directeur de CPVAL ne pouvant être présent, le président rapporte quelques points que M. Sturzinger a préparés.

En résumé tout va bien ! La performance de la caisse, la rémunération du capital épargne et le degré de couverture sont meilleurs que l'année passée. C'est donc une évolution positive pour la CPVAL. Une nouveauté : le site internet de la CPVAL sur lequel il faut s'inscrire (portail assurés) pour obtenir toutes les informations utiles.

La CPVAL a fait construire un nouvel immeuble à Viège et a mis en route de nouveaux projets de construction. La CPVAL grandit et évolue positivement.

Stéphane Darbellay remercie l'assemblée pour son attention et pour la confiance témoignée.

La parole est ensuite donnée à Marie-Christine Antille qui présente le travail de la commission EF et les résultats du concours TOP CHEF au CO.

Le comité compte deux membres, issus de deux CO : Les Hauts-lacs et Les Deux-rives. La collaboration est optimale. Le gros du travail consiste à organiser Top Chef, trouver des sponsors et un jury pour les dégustations. La nouvelle édition de Top-Chef s'est pour le moment très bien déroulée.

Mme Antille présente ensuite la finale de l'édition 2025 en images.

Le président la remercie pour le travail effectué et félicite les élèves et les enseignant.es EF pour leur engagement.

Pour le rapport de la commission de mathématiques de l'AVECO, C'est José Teixeira qui présente le travail consacré au concours mathématique. 48 classes inscrites (32 NI et 9 NII). Une petite baisse des inscriptions.

Les épreuves sont ludiques et adaptées à chaque niveau. M. Teixeira invite les classes de niveau II à participer plus activement à ce concours. Il remercie ensuite toute la commission et l'AVECO pour leur soutien et leur engagement.

Fin du rapport de section

La parole est à Xavier pour la présentation des comptes 2025.

Comptes AVECO 2025	
AVECO <small>association valaisanne des enseignants du cycle d'orientation</small>	Comptes 2025
CHARGES	
Heures de décharge comité (présidence, vice-présidence, caissier)	88 096,20
Frais comité (déplacement, séances, cadeaux de départ,...)	15 236,05
Commissions - Subventionnement AESVal - Sponsorings	5 441,90
Frais AG et AD (AVECO, VLWO, SER, FMEP, délégués resp.,...)	5 588,10
Cotisations versées au SER + Educateur	86 590,60
Frais divers (compte, cartes de membre, site internet, pub,...)	1 675,20
TOTAL CHARGES	202 628,05
PRODUITS	
Versement de la FMEP	206 040,00
TOTAL PRODUITS	206 040,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	3 411,95
Crédit initial au 01.01.2025	278 653,15
Compte Club BCVs au 31.12.2025	282 065,10
Compte Epargne BCVs au 31.12.2025	52 355,75
Fortune totale de l'AVECO au 31.12.2025	334 420,85

Larissa Vaudroz du CO des Liddes à Sierre demande combien de membres versent une cotisation. Xavier Frossard répond qu'on est 708 membres. Après l'abandon de l'affiliation automatique, il est plus dur de renouveler les membres. L'AVECO fait un gros travail pour encourager au maximum les enseignants à s'inscrire à l'AVECO. Xavier rappelle aux membres présents de parler de l'AVECO autour d'eux.

Gilles Saillen qui est ce soir le porte-parole des vérificateurs des comptes fait son rapport et recommande à l'assemblée d'accepter les comptes.

Le président remercie les vérificateurs pour leur précieux travail et demande à l'assemblée de se prononcer. Les comptes sont acceptés à l'unanimité. Le caissier est remercié pour son travail méticuleux.

Les 2 vérificateur des comptes Gilles Saillen et Claude-Eric Clavien sont renommés pour l'année 2026 à l'unanimité.

Le président remercie ensuite les différents membres des commissions et les différents délégués. Les listes seront mises à jour rapidement sur le site et les membres pourront avertir le comité en cas de changement.

Le président remercie ensuite Noriane Rizzo et Xavier Frossard pour leur années passées au comité.

Il présente ensuite à l'assemblée la composition du comité pour l'année 2026-2027 :

Vice-présidente et caissière : Carine Golay du CO Fully-Saxon,
 Membres : Samuel Métrailler du CO Ayent
 Pierre-Olivier Gross du CO Val de Bagnes
 Raphaël Lavanchy du CO Octodure
 David Morisod du CO Collombey

Président Stéphane Darbellay du CO Derborence

La parole revient à Xavier pour la présentation du budget 2026.

Budget AVECO 2026	
AVECO ★	association valaisanne des enseignants du cycle d'orientation
Budget 2026	
CHARGES	
Heures de décharge comité (présidence, vice-présidence, caissier)	95 500,00
Frais comité (déplacement, séances, cadeaux de départ,...)	15 000,00
Commissions - Subventionnement AESVal - Sponsorings	4 500,00
Frais AG et AD (AVECO, VLWO, SER, FMEP,...)	5 000,00
Cotisations versées au SER + Educateur	87 000,00
Frais divers (compte, cartes de membre, site internet, pub,...)	2 000,00
TOTAL CHARGES	209 000,00
PRODUITS	
Versement de la FMEP	205 000,00
TOTAL PRODUITS	205 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2026	-4 000,00
Crédit initial au 01.01.2026	282 065,10
Compte Club BCVs au 31.12.2026	278 065,10
Compte Epargne BCVs au 31.12.2026	52 000,00
Fortune totale de l'AVECO au 31.12.2026	330 065,10

Accepté à l'unanimité.

Étant donné le travail effectué pour limiter les pertes et le résultat obtenu, le comité propose de garder les cotisations dans leur état actuel.

La proposition est acceptée par l'assemblée.

La parole est ensuite donnée à David Rey pour une présentation de la restructuration de la revue Educateur :

- Cadre de réflexion :
 - o Remarques récurrentes et interpellation fréquentes des AC
 - o Demande d'une AC de mener une enquête de fond : l'éducateur coûte cher et il fallait trouver une solution aux nombreuses problématiques (affiliation automatique, plastique, mise en page, coûts...)
- Méthodologie
 - o Questionnaire (1200 personnes ont souhaité réformer l'Educateur, 50% des sondés ne le lisent même pas).
 - o Soutien et avis de plusieurs spécialistes en communication : L'Educateur doit être restructuré et modernisé.
- Décisions
 - o Restructuration : décision unanime du CoSER
- Conséquences et avenir
 - o Réduction de 11 à 4 numéros ordinaires par an
 - o Externalisation des postes
 - o Licenciement de la rédactrice en chef et de la responsable prépresse/graphisme
- Au mois de septembre les membres du SER devraient voir la nouvelle mouture de l'Educateur.

- Raphaël Lavanchy demande quels seront les nouveaux coûts liés à l'Educateur. David Rey répond que la restructuration coûte relativement cher et qu'il faudra effectuer un exercice complet pour voir ce qui aura pu être économisé. Le cas échéant, une partie de l'argent sera rétrocédé aux associations cantonales ou réinvesti pour des heures de décharge.

Le président termine en remerciant toutes les personnes qui encouragent les non-membres à s'affilier et en remerciant tous les nouveaux membres qui se sont inscrits cette année. Certains étant certainement dans la salle, il propose de les applaudir pour leur souhaiter la bienvenue dans notre association.

La parole n'est plus demandée, la partie statutaire de l'assemblée est terminée.

2^e partie

Les invités sont accueillis par le président de l'AVECO Stéphane Darbellay et les salutations sont faites.

Différents invités vont prendre la parole :

M. Pierre-Michel Venetz, président du CA du CO Derborence pour un mot de bienvenue.

M. Christophe Darbellay, conseiller d'Etat en charge de la formation pour le mot aux membres de notre association.

Le président introduit la prise de parole du CE par ces quelques mots : « Lors de notre première partie d'assemblée, nous avons entre autres évoqué la future loi sur l'école valaisanne, le travail collaboratif dans les différents GT dont certains sont d'ailleurs en pause depuis quelques mois, l'entrée en vigueur du nouveau cahier des charges pour les enseignants et les lignes directrices pour le matériel informatique. Nous avons également évoqué notre rencontre avec le SE du mois de novembre 2025 et les soucis partagés concernant les élèves au comportement difficiles.

Je sais que le département de la formation vous tient à cœur et que vous y donnez beaucoup d'énergie. Je me réjouis donc de poursuivre notre collaboration et notre travail pour le bien des enseignants et de l'école valaisanne.

M. le conseiller d'Etat, je vous remercie d'avoir répondu présent à notre invitation et vous cède la parole.»

Rapport :

Christophe Darbellay évoque l'âge compliqué des élèves du CO et les défis relatifs à cette tranche d'âge. Malgré tout, le CO est un moment charnière dans la vie des jeunes. C'est le moment des choix et des décisions pour l'avenir.

Il relève les bonnes conditions de travail dans l'enseignement secondaire I en Valais. Le nombre moyen d'élèves par classe est de 20,5 et quatre postes supplémentaires dans l'enseignement spécialisé ont été attribués. Sept postes ont été attribués pour les enseignants-ressources.

Le GT sur le CO va reprendre en 2027.

L'objectif est simple : il faut répondre au mieux aux défis sociétaux, aux élèves compliqués, et être le plus efficace possible à l'aide de dispositifs adaptés.

La Suisse a publié son rapport sur l'éducation : Plusieurs éléments sont à relever.

- Le canton du Valais se distingue en bien dans plusieurs domaines.
- D'autres domaines sont nettement moins réjouissants : en Valais, 89% des jeunes ont un diplôme ou une formation professionnelle. C'est un problème majeur qui risque d'amener certains jeunes au chômage.
- Trop d'élèves en filière de transition : EPP On se rend compte qu'ils perdent une année et n'ont pas plus de chance d'obtenir un diplôme à la fin.
- L'âge d'entrée en apprentissage est à 17 ans en Valais, il augmente toujours et il faudra trouver des moyens d'y remédier.
- Des projets ont été menés dans le domaine de l'Orientation : Your Challenge / salon des métiers...
- Le nouveau cahier des charges vise à mettre en valeur le métier d'enseignant en formalisant toutes les tâches invisibles qui incombent au métier d'enseignant.
- Rapport Lanners : certains partis font des polémiques sur l'inclusion / intégration en remettant cette notion de l'intégration en question. Le SE a demandé un rapport à Romain Lanners pour avoir un aperçu de la situation.

Grâce à ce rapport, on sait que les institutions ne sont pas une solution et que l'intégration fonctionne si on lui en donne les moyens. Il faut donc que la question soit amenée lors du vote du budget.

Concernant la LEV, il a fallu la moderniser car elle datait de 1962 : digital, exigence, bienveillance sont des axes importants qui correspondent à l'évolution de la société. Les réalités du métier d'enseignant sont reconnues dans la LEV.

Concernant la cantonalisation des directions : les enseignants sont des employés de l'Etat du Valais. Cela doit se passer de la même manière avec les directeurs. Il ne peut y avoir une exception pour les directions, qui est actuellement à la fois employé communal ET cantonal. Il faut donc harmoniser tout cela dans un souci de cohérence, tout en garantissant les acquis, notamment salariaux. M. Darbellay remercie l'AVECO pour son soutien à ce projet.

Il remercie le comité de l'AVECO pour son travail et la collaboration avec le SE.

M. Stéphane Pont, secrétaire général de la FMEP qui relève les avancées obtenues et les futurs combats de la FMEP.

- De nombreux dossiers ont été traités ou sont en cours de traitement.
- Plans de mesures du canton relatif à l'enquête de satisfaction.

- Renchérissement pour le personnel de l'Etat du Valais : prise en compte de l'IPC à fin mars pour intégrer le renchérissement dans les enveloppes budgétaires.
- Mise en application des mesures du numérique et du matériel informatique.
- Suivi des trois lois relatives à l'Ecole : La FMEP sera vigilante sur les débats de détails qui auront lieu au parlement en 2026.
- Travail de l'enseignant : numérique, charge, stress. Un état des lieux concernant la santé des enseignants a été mené. Un plan d'action devra être mis en place.

M. Pont rappelle qu'une conférence aura lieu sur l'hyper connectivité à Sion le 14 avril 2026.

M. David Rey, président du SER qui nous délivre les salutations de la Romandie.

Réalisations du SER en 2025 :

- Charge de travail, moyens alloués à l'école publique, revalorisation du métier d'enseignant. Le dialogue avec les autorités valaisannes est primordial et se déroule de façon relativement harmonieuse.
- Développement d'outils pratiques pour aider les enseignants dans le suivi de l'inclusion, via l'IA notamment.

Les dossiers du SER pour 2026 :

- Santé des enseignants via des enquêtes.
- Les infrastructures scolaires : nouveaux bâtiments, désuétude, ...
- Sécurité dans les écoles
- Évaluation
- Gestion des formations continues
- Débat sur l'enseignement des langues nationales

Stéphane Darbellay passe la parole à l'assemblée.

- Sarah Constantin intervient sur les propos du chef de département sur l'inclusion. 99 contre 27 ont accepté ce postulat. Tous les partis sauf Le Centre ont voté pour. L'école inclusive n'est pas une polémique mais une nécessité.

- Christophe Darbellay affirme que le PLR a fait une polémique au niveau national. Il reconnaît les chiffres évoqués par Sarah Constantin mais ne retire rien à ses propos sur le PLR.

L'assemblée n'a plus de question.

Le président remercie encore par l'entremise de son président M. Venetz, le Conseil d'administration du CO de Derborence pour le vin de l'apéritif, le directeur du CO du Derborence pour l'accueil et la mise à disposition des locaux et le concierge François, d'une efficacité redoutable, pour l'aide apportée à l'organisation de cette soirée. Il clôt officiellement cette 40^{ème} Assemblée générale en remerciant vivement l'assemblée de sa participation.

Au nom du comité, il souhaite une excellente suite de soirée à chacun et de fructueux échanges lors de l'apéritif.